

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 20 (2013)
Heft: 1: Politikgeschichte in der Schweiz : eine historiografische Skizze =
L'histoire politique en Suisse : une esquisse historiographique

Artikel: A rebours d'une neutralité suisse improbable
Autor: Ulrich Jost, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-391072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A rebours d'une neutralité suisse improbable

Hans Ulrich Jost

1945: La Suisse subit le feu des critiques acerbes des Alliés qui l'accusent d'avoir favorisé l'économie de guerre du III^e Reich et menacent, par là même, de réduire en charpies le drapeau de sa neutralité. Au même moment Edgar Bonjour, professeur d'histoire à l'Université de Bâle, envisage de publier les prémices de son *Histoire de la neutralité suisse* et sollicite en ce sens le soutien financier de la fondation Pro Helvetia. Transmis pour examen au Département fédéral politique, le manuscrit se voit reprocher de ne pas faire remonter l'origine de cette histoire plus loin dans le temps, soit au Convent de Stans de 1481 et au rôle joué par Nicolas de Flue (Kreis 2004: 38). Cette prétendue «lacune», Edgar Bonjour la comblera dans sa monumentale version en six volumes (1965–1970), où il consacre une longue page à cet épisode légendaire.

De ces quelques faits bruts dont le sens s'articule aisément, on peut déjà subodorer que l'histoire de l'historiographie de la neutralité suisse s'inscrit dans des enjeux, où interagissent des domaines de compétence très distincts. L'exercice s'avère en effet bien plus complexe lorsqu'il s'agit de mettre en perspective les récits ou interprétations proposés au fil du temps par les historiens ou les publicistes politiques, dont l'approche se brouille sérieusement dès que la neutralité, érigée en dogme, suscite toutes sortes de mythes et légendes désormais partie prenante de son historiographie.

De fait, les études en la matière suivent en gros le rythme des enjeux relatifs aux affaires étrangères et se proposent surtout en tant qu'argumentaire pour défendre la position helvétique. On peut dans ce sens distinguer quatre périodes ou phases, dont chacune se caractérise par une perception spécifique de la neutralité. La première, très longue, s'étend de 1815 à 1889, soit respectivement de l'année de l'instauration de la neutralité à celle où le conflit avec Bismarck la remet sévèrement en cause. La deuxième comprend les années dites de la Belle Epoque, caractérisées quant à elles par les tentatives d'investir la neutralité d'une meilleure définition moyennant le droit international. Puis les deux Guerres mondiales, qui constituent la troisième période, bouleversent radicalement la donne par rapport à la situation antérieure. La quatrième phase enfin, initiée à la fin de la Seconde

Guerre mondiale, voit la neutralité suisse se diluer au sein d'un nouvel ordre mondial dominé par les relations économiques et financières.

Maintes fois discutée, revisitée ou mise en cause, la question de la neutralité helvétique a donné du grain à moudre à plusieurs générations d'observateurs. D'où l'existence d'une abondante littérature, dans laquelle on cherchera en vain une synthèse historique qui embrasserait d'un regard lucide et sur la longue durée l'ensemble de la problématique. Dans la *Revue suisse d'Histoire* de 1991 par exemple, qui offre 22 articles consacrés à l'historiographie suisse, aucun ne parle spécifiquement de la neutralité. Certes, la volumineuse *Histoire de la neutralité suisse* d'Edgar Bonjour reste une référence importante, mais elle souffre d'une vision très orientée et a pour défaut majeur de noyer le sujet dans une vaste chronique des affaires étrangères (Urner 1970; Schib 1975). La contribution de Georg Kreis, par contre, qui a publié en 2004 un panorama étendu des débats sur la neutralité à partir de la Seconde Guerre mondiale (Kreis 2004), devrait stimuler la recherche et ouvrir de nouvelles approches. Et pour qui voudrait disposer d'un éventail représentatif de la littérature relative à cette thématique – un exercice difficilement conciliable dans le cadre limité d'un article – j'invite à consulter les bibliographies de quelques ouvrages récents (Möckli 2000; Trachsler 2002; Kreis 2004).

Du Congrès de Vienne au conflit avec Bismarck, 1815–1889

Stricto sensu, la «neutralité suisse» est le résultat d'un arrangement stratégique entre les grandes puissances européennes, réunies à Vienne puis à Paris entre 1814 et 1815 pour tenter de pacifier leurs conflits. Parmi les instances chargées de négocier figure un «comité Suisse» où ne siège d'ailleurs aucun représentant autochtone, dont la mission est d'élaborer une «déclaration» relative au statut de la Suisse – acceptée par ces mêmes grandes puissances le 20 mars 1815. Pendant ce temps-là, sans voix au chapitre mais présents à Vienne, une vingtaine de délégués des cantons helvétiques se disputaient les frontières et les territoires d'un pays encore à construire. Toujours est-il que, lors de la reprise des négociations à Paris, la Diète fédérale jugea utile de se faire représenter par le notable genevois Charles Pictet de Rochemont. Lequel, en vertu du retard pris par l'Anglais Stratford Canning dans la finalisation de ladite «déclaration», sera chargé d'en rédiger la version définitive, mais à la condition expresse de respecter l'énoncé du 20 mars 1815...! Homologuée par le Traité de Paris du 20 novembre 1815, la neutralité suisse s'y résume en ces termes préliminaires: «Les Puissances signataires de la déclaration de Vienne du 20 mars font, par le présent acte, une reconnaissance formelle et authentique de la neutralité perpétuelle de la Suisse, et elles lui garantissent l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans ses nouvelles limites [...]» (Bonjour 1970, vol. I: 215)

A l'époque, les commentaires relatifs à la Suisse n'accordèrent qu'un rôle accessoire à sa neutralité, un statut interprété par ailleurs de manière floue et contradictoire par le droit international (on peut trouver un bon survol chez Pantel 2012: 41–51). Dans le sens commun, «être neutre» signifiait tout bonnement ne pas participer aux guerres d'autrui. Les Helvètes avaient en leur temps retenu la formule, mais sans y porter une attention particulière. Quant à Pictet de Rochemont, il n'en fait lui-même pas grand cas. Dans son ouvrage *De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe* par exemple (Pictet 1821) – une réponse à la provocation d'un général français préconisant l'occupation de la Suisse en cas de guerre avec l'Allemagne –, il ne consacre que 4 pages sur 125 à la neutralité, préférant insister longuement sur des questions de géopolitique et de stratégie militaire.

De son côté, la Constitution fédérale de 1848 n'accordera pas une place décisive à la neutralité. Aussi bien la Diète que la commission chargée de son élaboration, la considérant en tant que moyen de défense parmi d'autres, refusera d'en introduire le principe dans ses articles fondamentaux. Pour en trouver mention, il faut se référer à la liste des compétences de l'Assemblée fédérale (article 85/5) et à l'article qui énumère les tâches attribuées au Conseil fédéral (article 102/9). Une disposition qui, somme toute, conférerait à la neutralité un rôle de simple dispositif pour défendre l'indépendance et la sécurité du pays.

Au 19^e siècle, la neutralité suisse a surtout et en premier lieu servi les intérêts des puissances étrangères, qui en usaient pour exercer des pressions sur le gouvernement helvétique ou pour justifier des ingérences dans les affaires intérieures du pays, notamment en matière de réfugiés politiques. Il n'est donc guère étonnant si une partie des Radicaux n'accordent alors que peu d'estime à un statut imposé par les grandes puissances (Bonjour 1970, vol. 1). Quant à la politique étrangère de la Confédération, en dépit de l'évocation solennelle du principe, ses démarches entrent souvent en dissonance avec l'esprit de neutralité. Le 2 février 1871 par exemple, le Conseil fédéral décide de revendiquer une partie de l'Alsace au cas où l'Allemagne tenterait d'annexer cette province (Schoop 1953); et refuse, au même moment, d'entrer en matière sur une motion, déposée au Conseil national, qui sollicitait un projet de loi précisant les droits et les devoirs d'un pays neutre (Bonjour 1970, vol. 2: 29–34). Une attitude, qui sur ce dernier point, se répètera tout au long du 20^e siècle.

Il faut dire aussi qu'au cours de cette première phase, la neutralité est fréquemment perçue comme une entrave à la liberté d'action du gouvernement. Edgar Bonjour parle quant à lui d'un «renoncement à une politique étrangère active» et d'une incapacité du Conseil fédéral à faire valoir les intérêts de la Suisse auprès des grandes puissances; pour conclure qu'une «politique de neutralité active» devait encore être développée (Bonjour 1970, vol. 1: 391). De leur côté, les analyses et

(Vogt 1862) ou des études militaires (Wieland J. 1822; Wieland H. 1861) ne poussent pas très loin la réflexion. De même que le fameux livre du professeur de droit public Carl Hilty sur la *Politik der Eidgenossenschaft*, où la neutralité est traitée en une seule page – et dénoncée comme moyen de pression des grandes puissances (Hilty 1875: 289). Il faut attendre la fin des années 1880 et l'impact de la grave crise diplomatique avec l'Empire allemand, pour que les historiens examinent la question d'un œil plus averti.

Doutes et confusions à la Belle Epoque, 1889–1914

Tout débute en 1889, au moment où un inspecteur de la police allemande, du nom de Wohlgemuth, est arrêté en Suisse alors qu'il manœuvrait pour faire infiltrer les cercles socialistes d'émigrés. Excédé, le Conseil fédéral l'expulse, provoquant du même coup l'ire de Bismarck, alors chancelier de l'Empire qui, derechef, menace la Suisse de blocus économique et d'annulation de la reconnaissance de sa neutralité (Renk 1972). Or par son retentissement, ces événements agissent comme un déclencheur et lancent les débats sur les moyens dont dispose le gouvernement pour se protéger de tels agissements. Il s'ensuit un contexte où la neutralité gagne en importance, aussi bien sur le plan politique que chez les historiens.

Tout d'abord le Conseiller fédéral Numaz Droz, fermement opposé à toute intrusion étrangère sur le territoire suisse (Droz 1895: 37–68), demande une expertise au sujet de l'affaire Wohlgemuth (épisode partiellement reproduit chez Bonjour 1970, vol. 2: 43–44). Puis la même année encore, Carl Hilty décide d'examiner plus sérieusement le problème de la neutralité (Hilty 1889) et, un an plus tard, c'est au tour du futur Conseiller fédéral Felix Calonder de publier une thèse sur la neutralité suisse (Calonder 1890), élaborée sous la direction du même Carl Hilty. Or loin d'être fortuit, ce genre de conjonction témoigne de l'enchevêtrement entre les besoins de la politique étrangère et la pratique historiographique, un phénomène qui marquera l'histoire de la neutralité jusqu'à la fin du 20^e siècle. Quant à l'œuvre maîtresse de plus de mille pages publiée en 1895 par Paul Schweizer, directeur des archives cantonales zurichoises, elle s'inscrit dans une période de remodelage de l'histoire nationale et dominera encore pendant des décennies le champ des études sur le sujet. Peu auparavant, en effet, Carl Hilty et Wilhelm Oechsli – ce dernier connu pour sa capacité à combiner traditions populaires et histoire scientifique – avaient rédigé, sur mandat du Conseil fédéral, un ouvrage commémoratif pour le 600^e anniversaire de la Confédération. Hilty, de son côté, sollicitera du même Oechsli une contribution pour son *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft*, censée démontrer la séparation séculaire entre la Confédération et le Saint Empire romain germanique. Fortement coloré

par des légendes et des mythes, l'ensemble de ces travaux constitue désormais les piliers d'un nouveau récit national, qui plus est généreusement soutenus par des subsides de la Confédération (Buchbinder 2002: 101–121).

Issus d'une configuration différente, deux autres facteurs stimulent les études sur la neutralité. Il s'agit de l'avenir des petits pays qui, depuis l'avènement des grands Etats nationaux et de l'Empire allemand, est fortement mis en cause (Hilty 1902). Aussi, dans l'argumentaire qui récuse ce point de vue, la neutralité figure-t-elle avant tout comme une valeur morale justifiant l'existence du petit Etat. D'autre part, il n'échappe pas aux intéressés que, face au retour d'une politique commerciale protectionniste et à la formation d'alliances multiples au cours des années 1880, le statut de pays neutre devait assurer l'écoulement des produits helvétiques. Ou, pour le formuler en des termes plus précis, l'économie et la finance suisses tentent à leur tour de mettre à leurs basques la politique de neutralité.

Les propos avancés en 1912 par Adolf Jöhr, secrétaire de la Banque Nationale Suisse et futur président du Crédit Suisse, s'avèrent en ce sens aussi lucides que prémonitoires. «Si la Suisse réussit à conserver sa neutralité [dans une future guerre]», argumente-t-il, «on peut s'attendre [...] à ce que des montants importants de valeurs fuient les territoires frontaliers pour chercher refuge dans les banques suisses, ce qui devrait provoquer une jolie croissance des revenus qui en découlent.» (Jöhr 1912: 194) Sous diverses formes, ce raisonnement poursuivra son chemin, comme le montre un article publié à la fin du 20^e siècle par la *Neue Zürcher Zeitung*, où l'on peut lire que le secret bancaire ne serait somme toute qu'une sorte de «neutralité fiscale» (Koslowski 1998).

Malgré cet élargissement des arguments, la définition de la neutralité ne gagne pas en pertinence. Il en ressort au contraire des critiques plus ou moins bancales, des interprétations troublantes et des prises de position incertaines qui vont en altérer le concept. Emil Frey, le chef du Département militaire, reprend quant à lui la vieille antienne d'une neutralité imposée comme chicane par les grandes puissances, dont l'effet est de brider la liberté d'action de la Suisse (Frey 1900; Bonjour, vol. 2: 83). Très confuse fut également l'attitude de la Suisse aux Conférences de la Paix à La Haye de 1899 et 1907, où la délégation helvétique refusa en bloc les limitations d'armements, la codification des droits et des devoirs des neutres, la création d'une cour supérieure et un arbitrage obligatoire en cas de conflits. Seul le droit de neutralité, qui interdit le transit de troupes ou de munitions en cas de conflit, y fut modifié dans le sens d'une légère précision. A cela près toutefois, que les entreprises privées gardaient la liberté de fournir des armes aux belligérants, un point qui se révélera crucial pour la Suisse durant les deux Guerres mondiales.

Par ses prises de position aux Conférences de la Paix, la Suisse donna l'impression de naviguer dans le sillage des Empires allemand et autrichien (Bonjour 1970,

vol. 2: 86–88; Mittler 2003: 366–369). Un sentiment que les accointances de hauts gradés de l'armée suisse avec ces grandes puissances (Jaun 1999) ne pouvaient que renforcer. Et lorsqu'en 1912, Berne accueillit la visite de Guillaume II avec grand faste et manifestations d'enthousiasme, le bruit courut que la Suisse donnait l'apparence d'une province de l'Empire allemand (Jost 2006). A ce moment, von Sprecher, le chef de l'Etat major général (EMG), concoctait secrètement des projets d'accords militaires avec ses collègues allemands et autrichiens (Documents Diplomatiques Suisses, vol. 5, no 163). Des états de faits pour le moins déroutants, mais que l'historiographie suisse tendra longtemps à banaliser, à l'instar de la vaste biographie consacrée en l'an 2000 au chef de l'EMG Theophil Sprecher von Bernegg (Sprecher 2000: 151–210).

Les Guerres mondiales

La Première Guerre mondiale, dont la Suisse fut à sa manière partie prenante, va bouleverser le concept de neutralité. La longueur du conflit en effet, mais surtout l'importance prise par la guerre économique entraînèrent la Suisse à s'y impliquer par le truchement d'opérations commerciales et financières internationales. Depuis 1915 en outre, son commerce extérieur est contrôlé par les belligérants, dont les agents surveillent parfois directement la production. Certes, conformément aux accords de La Haye de 1907, les entreprises privées avaient le droit de fournir des armes aux belligérants, mais à condition de ne pas privilégier l'un ou l'autre. Dans la réalité toutefois, il était impossible d'appliquer ces dispositions, qui restèrent bien souvent lettre morte. Une problématique dont l'historiographie suisse se saisira, mais au cours des années 1970 seulement (Ochsenbein 1971; Luciri 1976).

La sympathie d'une grande part des officiers pour la cause allemande, la collaboration de deux officiers du Service de renseignement avec les Puissances centrales (Schoch 1972) et l'initiative du Conseiller fédéral Hoffmann en faveur d'une tentative de paix séparée entre l'Allemagne et la Russie (Mittler 2003: 808–824; Stauffer 1973) sont autant de points qui affectèrent le principe de neutralité. Toujours est-il que les historiens, loin d'analyser la situation et d'en tirer les conséquences, tentèrent de renforcer l'idée d'une neutralité immaculée et profondément enracinée dans l'histoire de la vieille Suisse (Gorgé 1947).

A cette apologie d'une neutralité mythifiée, s'ajouta dès la fin de la guerre l'argument «humanitaire», où la Suisse figure entre autres comme terre d'asile pour soigner les soldats prisonniers blessés. On passait cependant sous silence le fait que cet accueil bénéficiait largement aux régions de villégiature, qui compensaient ainsi les pertes financières dues à l'absence de touristes (Gysin 1998). Ce qui n'empêchera nullement les activités humanitaires et les «bons offices» d'accéder

au rang d'emblème décisif pour soutenir et légitimer le statut de neutralité (Stamm 1974; Diethelm 1997). Après la Seconde Guerre mondiale, par ailleurs, le Conseiller fédéral Max Petitpierre utilisera ce dispositif en tant que stratégie, propagée sous la devise de «Neutralité et Solidarité» (Trachsler 2002: 107–113).

Pendant ce temps, mais sur un tout autre terrain, les citoyens suisses se voyaient sommer de respecter leur devoir de neutralité. Il s'agissait, en l'occurrence, de préserver la paix intérieure du pays, gravement menacée par l'exacerbation du dit «fossé culturel» séparant les Romands des Alémaniques – les premiers défendant la cause de l'Entente, les seconds se rangeant du côté des Puissances centrales (Du Bois 1983). La situation prenant l'envergure d'une véritable crise nationale, ce fut l'occasion pour les autorités politiques et quelques intellectuels de rappeler publiquement et avec vigueur les vertus de la neutralité (DDS, vol. 7/1, no 177; Vallotton 1991).

Des expériences de la Première Guerre mondiale découleront une neutralité suisse dualiste, où se côtoient d'un côté un discours politique raide et formaliste qui insiste sur son caractère inaliénable et, de l'autre, une pratique se distinguant par un opportunisme sans bornes, notamment sur le plan économique. Ou autrement dit, la neutralité se décline à l'image d'un bouclier étincelant qui masque, avec efficacité, l'épée agressive d'une économie sans conscience. Les avantages d'un tel dispositif, Adolf Jöhr, on l'a vu, les avait déjà saisis en 1912.

En 1920, la Suisse adhère à la Société des Nations où elle a obtenu un statut particulier qui préserve sa neutralité militaire. Bien qu'il ne s'agisse nullement d'un changement stratégique fondamental (Moos 1998), la politique et l'historiographie appréhendent cette «neutralité différentielle» comme une plus large ouverture sur le monde (Stettler 1969: 51–82; Huber 1924). Quoi qu'il en soit, la politique extérieure, dissimulée par la rhétorique neutraliste, maintient son caractère malléable et opportuniste, comme ce sera le cas lors de l'agression de Mussolini sur l'Éthiopie (Gerardi 2007: 54–72), ou pendant la guerre civile en Espagne (Cerutti 2001). Concernant l'URSS, avec qui les relations diplomatiques ont été rompues (Cerutti 1981; Gehrig-Straube 1997; Pavillon 1999), le ton est tout différent, Giuseppe Motta, le chef du Département politique, ne manquant aucune occasion de lancer de violentes diatribes contre le pays des Soviets (Bonjour 1970, vol. 3: 360–376; Dreyer 1989).

Ce double jeu se poursuivra après l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale. À titre d'exemple édifiant, on peut mentionner que le 8 septembre 1939, par une décision tenue secrète, le Conseil fédéral annule les restrictions imposées en 1938 aux entreprises privées d'exporter du matériel de guerre. Une décision qui fonctionne tel un signal pour le démarrage d'une politique pragmatique, dont le fondement repose sur l'expérience de la Première Guerre mondiale. Dès lors et en fonction des rapports de force entre les belligérants, la Suisse s'empresse de promouvoir l'économie moyen-

nant le commerce – matériels de guerre inclus – et le développement d'un système de crédit. Puis s'amorce, après la défaite de la France, une intense collaboration avec le Troisième Reich. Sauf à rappeler quelques études pionnières (Bourgeois 1974 et 1998; Kreis 1976), je n'insisterai pas ici sur l'abondante littérature relative à cette problématique devenue imposante, notamment depuis la publication des recherches de la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale (CIE) – appelée couramment «Commission Bergier».

Quant à la politique de neutralité, elle offrait le même visage qu'au sortir de la Première Guerre mondiale. Certes, le commerce de matériels de guerre par des entreprises privées n'avait en principe pas violé le droit de neutralité, mais les implications évidentes des institutions étatiques dans ces affaires mercantiles étaient loin de s'y conformer (Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale [CIE], 2002a: 382–386). Les Alliés, pour leur part, n'avaient guère pris au sérieux la prétendue neutralité suisse, qu'ils jugeaient de toute façon inadaptée aux guerres du 20^e siècle. Aussi, est-ce sans tergiverser qu'ils accusèrent âprement la Suisse d'avoir contribué aux efforts de guerre du Troisième Reich par des prestations substantielles (Schiemann 1991: 99–122), tout en qualifiant de recel son trafic avec l'or dérobé par les nazis (CIE 2002b). Il faut dire aussi que la politique restrictive de la Suisse à l'égard des réfugiés, et le refoulement des juifs en particulier, ne pouvaient être invoqués au titre des activités humanitaires susceptibles de compenser ces défaillances. Il s'ensuivit, aux yeux des vainqueurs en tout cas, une très mauvaise image de la Suisse et fort peu d'estime pour sa neutralité (Spahni 1977).

La Suisse dans la perspective atlantique

Compte tenu d'une posture qui péjorait gravement les relations internationales du pays, le Département politique va développer, entre 1945 et 1954, une doctrine défensive où la neutralité incarne une mythique valeur absolue. Conjointement, cette profession de foi est trahie ou systématiquement instrumentalisée par la politique étrangère, de plus en plus liée aux intérêts économiques et financiers (Dirlewanger/Guex/Pordenone 2004). Aussi et dans l'intention de garder le libre choix entre désengagement et participation, les diplomates helvétiques usent-ils d'un habile artifice, qui consiste à opérer une nette distinction entre «traité politique» et «accord technique» – le premier jugé incompatible avec la neutralité, le second sans conséquences pour celle-ci.

L'arbitraire de ce mode opératoire est clairement visible en 1947 lors de l'adhésion de la Suisse au Plan Marshall. Officiellement, les autorités déclarent purement «technique» le programme de reconstruction de l'Europe, alors qu'à l'interne,

on reconnaissait volontiers qu'il s'agit aussi bien d'un plan de lutte contre le communisme (Kreis 2004: 47–52; Trachsler 2002; Möckli 2000: 261–266).

Elaborée durant le mandat du Conseiller fédéral Max Petitpierre (1945–1961), cette nouvelle façon d'envisager la neutralité sera consolidée de manière doctrinale en 1954 par le chef du service juridique du Département politique, Rudolf Bindschedler (Dodis.ch/9564; Schindler 1985: 15; Trachsler 2011: 212–214). Parallèlement, la Division commerciale du Département de l'économie politique, sous la direction de Hans Schaffner, s'accaparait une large part des affaires étrangères, renforçant ainsi la stratégie dualiste de la politique étrangère.

Toujours est-il qu'au cours de cette période de guerre froide, la Suisse conclut différents accords, dont certains portaient atteinte au principe de neutralité. Il en fut ainsi, au début des années 1950, avec le *Hotz-Linder-Agreement* qui associait la Suisse à l'embargo des Etats-Unis contre les pays de l'Est (Schaller 1987) et le *Montgomery-de Montmollin-Agreement* instaurant une interface informelle avec l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) (Mantovani 1999; Cerutti 1996 et 2011). Ce tournant vers une perspective dominée par les Etats-Unis (Jost 1990) se maintiendra jusqu'au 21^e siècle, et ce en dépit de quelques épisodes conflictuels.

Quant à l'intégration européenne ou l'affiliation à des organisations supranationales, considérées comme trop contraignantes pour la politique économique de la Suisse, le gouvernement helvétique tenait ses distances en invoquant le caractère «politique» de telles institutions (Jost 1999: 107–159). Une stratégie qui, malgré des formules du genre «neutralité active», restera identique tout au long de la deuxième moitié du 20^e siècle (Brunner 1989). Aussi, vers la fin des années 1980 et dans la perspective d'une éventuelle adhésion à l'Union européenne, la neutralité – toujours idéologiquement exaltée – est-elle mise sous le boisseau, et le débat se focalise sur les questions économiques (Kreis 2004: 190–209). Certes, le rapport du Conseil fédéral de 1990 (Bericht 90 1990) suscitera quelques doutes quant au maintien du principe de neutralité lui-même. Sauf que les controverses qui en découleront, inclus les palabres relatives aux projets d'une adhésion à la Communauté économique européenne ou à l'Union européenne, ne vont pas vraiment modifier une doctrine qui avait déjà longtemps fait ses preuves.

Le bricolage des légendes et des mythes

La construction d'une tradition unique et ancestrale de la neutralité helvétique, constitue l'un des versants conséquents de l'historiographie. Bien avant Edgar Bonjour en effet, les historiens tentèrent d'en identifier la pratique au sein de la Confédération du 15^e siècle et du début du 16^e siècle, en retenant deux épisodes

censés faire preuve. Il s'agit, d'une part, de la Bataille de Marignan en 1515, où la défaite des mercenaires helvétiques aurait poussé les Confédérés à abandonner toute idée d'ingérence dans les affaires et les conflits militaires de l'Europe. Puis de l'ermite Nicolas de Flue, d'autre part, dont on dit qu'il joua un rôle décisif au Convent de Stans de 1481, en mettant en garde les Confédérés contre une politique expansionniste (Dürr 1915; Robert 1950: 94). Or toutes ces interprétations, faut-il le préciser, relèvent d'une construction factice (Walder 1994; Suter 1998: 143–144) et appartiennent en ce sens au domaine de «l'invention de la tradition de la neutralité helvétique» (Maissen 2010).

Il est par ailleurs tout aussi erroné de parler de désengagement de la Confédération dans les conflits européens. N'oublions pas que du 16^e au 18^e siècle, les cantons helvétiques ont mis au moins 400'000 mercenaires à la disposition des souverains étrangers (Jost 2009). Certes, comme beaucoup d'autres pays, la Confédération restait neutre lors de l'une ou l'autre de ces guerres; mais sans pour autant ordonner le retour des nombreux régiments de mercenaires engagés sur les champs de bataille étrangers. D'autre part, si la Diète affichait un souci de neutralité, c'était parfois pour éviter des conflits entre les cantons, les camps religieux ou les clans des entrepreneurs du mercenariat.

Quoi qu'il en soit, au seuil du 20^e siècle, la Bataille de Marignan symbolise le tournant du pays vers une neutralité dite «perpétuelle». Une fiction largement partagée par les historiens, reprise à l'envi dans la plupart des manuels scolaires, et dont la Première Guerre mondiale va favoriser l'épanouissement (Cramer 1916: 6; Dürr 1915). Encore très présent aujourd'hui, cet épisode devenu légendaire figure dans une brochure publiée en l'an 2000 par le Département fédéral de la Défense nationale (Aeschlimann et al. 2000).

Quant à Nicolas de Flue, mentionné dans les écrits religieux depuis des lustres, il fait l'objet d'une vaste biographie dans un recueil de sources publié à la fin de la Première Guerre mondiale (Durrer 1917), puis suscite de nombreuses manifestations dédiées à sa mémoire, avant d'être mis en relation avec la neutralité dans les pages de la vénérable *Neue Zürcher Zeitung* du 1^{er} août 1943. Et deux ans plus tard, on l'a vu en introduction, c'est le Département politique qui reprend et insiste sur son prétendu rôle dans l'avènement de la neutralité helvétique.

Loin d'être insignifiant, ce cheminement qui convergera bientôt avec la canonisation de Nicolas de Flue en 1947, constitue le terrain sur lequel va se greffer une démarche idéologique de grande envergure. Les autorités politiques en effet, affaiblies par les critiques sur la manière dont elles dirigent les affaires étrangères, avaient grand besoin d'un symbole fort, capable de redresser la situation. Les circonstances s'y prêtant, le saint ermite fut donc incorporé à l'histoire nationale, ce qui permettait du même coup de mieux intégrer la minorité catholique conservatrice à l'équipe gouvernementale.

En mars 1948 déjà, Max Petitpierre, le chef de la politique étrangère, accrédi-tera cette figure tutélaire lors de son exposé devant le Conseil fédéral, en rappelant que la neutralité «est le principe énoncé par Nicolas de Flue à la Diète de Stans» (DDS, vol. 17, no 61: 199). Par la suite, d'autres Conseillers fédéraux lui emboîteront le pas, tel Kurt Furgler en 1981 ou Arnold Koller en 1987 (Walder 1994: 53).

La combinaison des légendes et des mythes avec la version dogmatique conforme à la doctrine de Bindschedler, fait désormais de la neutralité la pierre angulaire de l'histoire nationale. «L'histoire de la neutralité suisse», dira Max Petitpierre en 1952, «est l'histoire même de la Suisse, qui s'est développée en quelque sorte autour de la neutralité.» (Petitpierre 1952: 20) Sans insister ici sur son fonctionnement en circuit fermé, cette rhétorique est d'autant plus troublante que Max Petitpierre et certains de ses collaborateurs exprimaient souvent, mais dans l'intimité de leurs bureaux seulement, un profond scepticisme quant à la valeur du concept lui-même. Le grand public, pour sa part, sera durablement séduit par un discours lénifiant qui en appelle à une mémoire ancestrale. Au point qu'aujourd'hui encore, la neutralité figure en tant que valeur politique suprême, un credo partagé par plus de 90 pour cent de la population (Tresch/Wenger 2011: 117).

L'avènement d'une historiographie critique

Dans le sillage de la jeunesse et des intellectuels critiques des années 1960, le concept de neutralité entre dans une phase de sérieuse mise en cause. Une contestation dont le caractère apparaît d'autant plus iconoclaste, qu'il est alors question de l'adhésion de la Suisse à l'ONU (Organisation des Nations Unies) et de son intégration à l'Europe. Or, c'est justement le clivage entre la doctrine exaltée dans les discours officiels et le rôle joué par la Suisse sur le plan international, qui en nourrit l'argumentaire. L'un des premiers à rendre compte de ce nouveau débat, bien que fortement influencé par l'historiographie traditionnelle, fut le politologue Daniel Frei (1967) avec son petit livre intitulé *Neutralité – idéal ou calcul?* (cf. à ce sujet Kreis 2004: 307–313). Il n'est pas inutile de mentionner également un article du philosophe Arnold Künzli (1968) qui, une année après Frei, dénonce avec virulence la face hypocrite de la neutralité suisse. Se crée ainsi une certaine distanciation de l'histoire traditionnelle, dont on trouve aussi la trace dans le *Handbuch der schweizerischen Aussenpolitik*, où la neutralité n'occupe qu'une place marginale (Schindler 1975).

Si, vers la fin du 20^e siècle, quelques politologues cherchent à renouveler les interprétations du statut de neutralité, leur regard sur l'histoire ne change pas pour autant. C'est le cas par exemple d'Alois Riklin, professeur de sciences politiques à la Haute école commerciale de Saint-Gall, dont le propos historique reprend sans

réserve aucune la légende de Nicolas de Flue et conçoit les suites de la Bataille de Marignan comme «l'heure de naissance de la neutralité suisse» (Riklin 1991: 362; Riklin 2006: 584). Auparavant, des études sur la politique commerciale de la Suisse durant la Première Guerre mondiale avaient, quant à elles, semé le doute en montrant le clivage entre pratique en matière d'affaires étrangères et discours sur la neutralité (Ochsenbein 1971; Luciri 1976). Des approches auxquelles les *Documents diplomatiques suisses*, publiés dès 1979, apportent d'utiles compléments en consacrant une large place à la politique de neutralité. C'est toutefois la publication des recherches de la CIE dans les années 1990, où la neutralité ne joue plus un rôle dominant ou décisif dans les faits évoqués, qui va jeter le pavé dans la mare de l'histoire traditionnelle. Un constat corroboré par des études sur la Suisse de l'après-guerre (Möckli 2000; Trachsler 2002; Fischer 2004), de même que dans certains ouvrages consacrés à l'histoire économique (Gerardi 2007; Groebner/Guex/Tanner 2008; Schaufelbuehl 2009; Perrenoud 2011). Quant à la politique de neutralité pratiquée à la fin du 20^e siècle, certains politologues n'hésitent pas à en dénoncer l'incohérence (par ex. Gabriel 1988).

Il y a 200 ans, imposée par les grandes puissances européennes, la neutralité devient partie prenante de l'histoire de la Suisse, en même temps qu'un outil diplomatique efficace soutenu par une historiographie cheminant main dans la main avec les autorités politiques. Mais du fait même de cet engrenage, l'histoire nationale glisse de plus en plus du côté des mythes et légendes. La question qui se pose dès lors est de savoir comment, de manière rationnelle et convaincante, faire rendre raison aux contradictions entre l'image d'une neutralité idéalisée et les visées opportunistes d'un pays profondément intégré dans l'économie et la finance mondiales.

Bibliographie

- Aeschlimann Stefan et al. (2000), *Die Neutralität der Schweiz*, Bern.
- Bericht 90 (1990), *Schweizerische Sicherheitspolitik im Wandel: Bericht 90 des Bundesrates an die Bundesversammlung über die Sicherheitspolitik der Schweiz vom 1. Oktober 1990*, Bern.
- Bonjour Edgar (1970), *Geschichte der schweizerischen Neutralität*, 9 Bände (Bde. 7–9: Quellensammlung), Basel.
- Bourgeois Daniel (1974), *Le Troisième Reich et la Suisse, 1933–1941*, Neuchâtel.
- Bourgeois Daniel (1998), *Business helvétique et Troisième Reich. Milieux d'affaires, politique étrangère, antisémitisme*, Lausanne; en allemand: Bourgeois Daniel (2000), *Das Geschäft mit Hitlerdeutschland. Schweizer Wirtschaft und Drittes Reich*, Zürich.
- Buchbinder Sacha (2002), *Der Wille zur Geschichte. Schweizergeschichte um 1900 – die Werke von Wilhelm Oechsli, Johannes Dierauer und Karl Dändliker*, Zürich.
- Calonder Felix (1890), *Ein Beitrag zur Frage der schweizerischen Neutralität*, Zürich.
- Cerutti Mauro (1981), «Politique ou commerce? Le Conseil fédéral et les relations avec l'Union soviétique au début des années trente», *Etudes et sources* 7, 119–141.

- Cerutti Mauro (1996), «La politique de défense de la Suisse pendant les premières années de guerre froide (1945–1950). Entre neutralité armée et solidarité avec les Occidentaux», *Itinera* 18, 98–129.
- Cerutti Mauro (2001), «La politique de la Suisse officielle face à la guerre civile espagnole», in Cerutti Mauro, Guex Sébastien, Huber Peter (éd.), *La Suisse et l'Espagne de la République à Franco (1936–1946)*, Lausanne, 33–54.
- Cerutti Mauro (2011), «Neutralité et sécurité: le projet atomique suisse 1945–1969», *Itinera* 30, 47–63.
- Cerutti Mauro, Guex Sébastien, Huber Peter (éd.) (2001), *La Suisse et l'Espagne de la République à Franco (1936–1946)*, Lausanne.
- Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale (CIE) (2002a), *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final*, Zurich.
- Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale (CIE) (2002b), *Die Schweiz und die Goldtransaktionen im Zweiten Weltkrieg*, vol. 16, Zürich.
- Cramer Lucien (1916), *Notre neutralité: autrefois et aujourd'hui*, Genève.
- Diethelm Robert (1997), *Die Schweiz und friedenserhaltende Operationen 1920–1995*, Bern.
- Dirlwanger Dominique, Guex Sébastien, Pordenone Gian-Franco (2004), *La politique commerciale de la Suisse de la Deuxième Guerre mondiale à l'entrée au GATT (1945–1966)*, Zurich.
- Documents Diplomatiques Suisses*, Dodis.ch/9564, Bindschedler Rudolf, Der Begriff der Neutralität, Bericht, 26. 11. 1954.
- Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 5, no 163, Der Chef der Generalstabsabteilung, Th. von Specher, an den Vorsteher des Militärdepartementes, L. Forrer, 23. 1. 1907, 353–362.
- Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 7/1, no 177, Le Conseil fédéral aux Puissances représentées à la Conférence de la Paix, 8. 2. 1919, «Mémoire relatif à la neutralité de la Suisse» [projet rédigé par Max Huber], 352–354.
- Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 17, no 61, Lettre du Chef du Département politique, M. Petitpierre, au Conseil fédéral, 8/9. 3. 1948, 197–207.
- Dreyer Dietrich (1989), *Schweizer Kreuz und Sowjetstern. Die Beziehungen zweier ungleicher Partner seit 1917*, Zürich.
- Droz Numa (1895), *Etudes et portraits politiques*, Genève.
- Du Bois Pierre (1983), «Mythe et réalité du fossé pendant la Première Guerre mondiale», in Du Bois Pierre (dir.), *Union et division des Suisses. Les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, 65–91.
- Dürr Emil (1915), *Die auswärtige Politik der Eidgenossenschaft und die Schlacht bei Marignano. Ein Beitrag zum Ursprung und Wesen der Schweizerischen Neutralität*, Basel.
- Fischer Thomas (2004), *Die Grenzen der Neutralität. Schweizerisches KSZE-Engagement und gescheiterte UNO-Beitrittspolitik im Kalten Krieg, 1969–1986*, Zürich.
- Frei Daniel (1967), *Neutralität – Ideal oder Kalkül? Zweihundert Jahre aussenpolitisches Denken in der Schweiz*, Frauenfeld.
- Gabriel Jürg M. (1988), «Zielkonflikte in der schweizerischen Aussenpolitik», *Jahrbuch für politische Wissenschaft* 28, 17–31.
- Gerardi Dario (2007), *La Suisse et l'Italie 1923–1950. Commerce, finance et réseaux*, Neuchâtel.
- Gorgé Camille (1947), *La neutralité helvétique. Son évolution politique et juridique des origines à la Seconde Guerre mondiale*, Zurich.
- Groebner Valentin, Guex Sébastien, Tanner Jakob (éd.) (2008), *Economie de guerre et guerres économiques* (Société suisse d'histoire économique et sociale, vol. 23), Zurich.
- Hilty Carl (1875), *Vorlesungen über die Politik der Eidgenossenschaft*, Bern.
- Hilty Carl (1889), *Die Neutralität der Schweiz in ihrer heutigen Auffassung*, Bern.
- Hilty Carl (1902), «Die Zukunft der Schweiz», *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft* 16, 3–39.

- Huber Max (1924), *Die schweizerische Neutralität und der Völkerbund*, Kopenhagen.
- Jaun Rudolf (1999), *Preussen vor Augen. Das schweizerische Offizierscorps im militärischen und gesellschaftlichen Wandel des Fin de siècle*, Zürich.
- Jöhr Adolf (1912), *Die Volkswirtschaft der Schweiz im Kriegsfall*, Zürich.
- Jost Hans-Ulrich (1990), «Switzerland's Atlantic Perspectives», in Milivojević Marko, Maurer Pierre (ed.), *Swiss Neutrality and Security*, New York, 110–121.
- Jost Hans-Ulrich (1999), *Europa und die Schweiz. Europarat, Supranationalität und schweizerische Unabhängigkeit, 1945–1950*, Zürich.
- Jost Hans-Ulrich (2006), «Bewunderung und heimliche Angst: Gesellschaftliche und kulturelle Reaktionen in Bezug auf das deutsche Reich», in Kreis Georg, Wecker Regina (Hg.), *Deutsche und Deutschland aus Schweizer Perspektiven*, Basel (= *Itinera* 26).
- Jost Hans-Ulrich (2009), «Origines, interprétations et usages de la «neutralité helvétique»», in *La Suisse et les ambivalences de la neutralité* (Matériaux pour l'histoire de notre temps, vol. 93), 5–12.
- Koslowski Peter (1998), «Ist das Schweizer Bankgeheimnis noch zu rechtfertigen?», *Neue Zürcher Zeitung* 28.2./1.3.1998.
- Kreis Georg (1976), *Auf den Spuren von «La Charité». Die schweizerische Armeeführung im Spannungsfeld des deutsch-französischen Gegensatzes 1936–1941*, Basel.
- Kreis Georg (1985), «Die schweizerische Neutralität während des Zweiten Weltkrieges in der historischen Forschung», in Roulet Louis Edouard, Blättler Roland, *Les Etats neutres européens et la Seconde Guerre mondiale*, Neuchâtel, 29–53.
- Kreis Georg (1997), «Der Stellenwert der Neutralität in der aktuellen Debatte um die Rolle der Schweiz während des Zweiten Weltkrieges», in *Capitales en fuite, biens pillés et fonds en déshérence* (Archives fédérales suisses, Dossier 6), Berne, 60–64.
- Kreis Georg (2004), *Kleine Neutralitätsgeschichte der Gegenwart. Ein Inventar zum neutralitätspolitischen Diskurs in der Schweiz seit 1943*, Bern.
- Künzli Arnold (1968), «Neutralität als Ideologie», in Sieber Marc (Hg.), *Discordia Concors. Festgabe für Edgar Bonjour*, Bd. 2, Basel, 625–657.
- Luciri Pierre (1976), *Le prix de la neutralité. La diplomatie secrète de la Suisse en 1914–1915 avec des documents d'archives inédits*, Genève.
- Maissen Thomas (2010), «L'invention de la tradition de la neutralité helvétique: une adaptation au droit des gens naissant du XVIIe siècle», in Chanet Jean-François, Windler Christian (éd.), *Les ressources des faibles. Neutralités, sauvegardes, accommodements en temps de guerre (XVIe–XVIIIe siècle)*, Rennes, 17–46.
- Mantovani Mauro (1999), *Schweizerische Sicherheitspolitik im Kalten Krieg (1947–1963). Zwischen angelsächsischem Containment und Neutralitätsdoktrin*, Zürich.
- Mittler Max (2003), *Der Weg zum Ersten Weltkrieg: Wie neutral war die Schweiz? Kleinstaat und europäischer Imperialismus*, Zürich.
- Möckli Daniel (2000), *Neutralität, Solidarität, Sonderfall. Die Konzeptionierung der schweizerischen Aussenpolitik der Nachkriegszeit, 1943–1947*, Zürich.
- Moos Carlo (1998), «Ein Aufbruch von geringer Nachhaltigkeit. Zur Völkerbundsdebatte nach dem 1. Weltkrieg», in Guex Sébastien et al. (Hg.), *Krisen und Stabilisierung. Die Schweiz in der Zwischenkriegszeit*, Zürich, 47–60.
- Ochsenbein Heinz (1971), *Die verlorene Wirtschaftsfreiheit 1914–1918. Methoden ausländischer Wirtschaftskontrollen über die Schweiz*, Bern.
- Pantel Isabelle (2012), *Die hamburgische Neutralität im Siebenjährigen Krieg*, Münster.
- Pavillon Sophie (1999), *L'ombre rouge. Suisse – URSS 1943–1944. Le débat politique en Suisse*, Lausanne.
- Perrenoud Marc (2011), *Banquiers et diplomates suisses (1938–1946)*, Lausanne.
- Petitpierre Max (1952), «La Suisse dans le monde actuel», in Frick Hans, Näf Werner, Petitpierre Max, *Die Schweiz im Notstand der Gegenwart. Vorträge gehalten im Februar 1952 an der ETH, Zürich*.

- Pictet de Rochemont Charles (1821), *De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe*, Paris.
- Renk Hansjörg (1972), *Bismarcks Konflikt mit der Schweiz. Der Wohlgemuth-Handel von 1889. Vorgeschichte, Hintergründe und Folgen*, Basel.
- Robert Denise (1950), *Etude sur la neutralité suisse*, Zurich.
- Schaller André (1987), *Schweizer Neutralität im West-Ost-Handel. Das Hotz-Linder-Agreement vom 23. Juli 1951*, Bern.
- Schaufelbuehl Janick Marina (2009), *La France et la Suisse ou la force du petit. Evasion fiscale, relations commerciales et financières (1940–1954)*, Paris.
- Schib Karl (1975), «Literatur zur Geschichte der schweizerischen Neutralität», *Revue suisse d'histoire* 25, 368–377.
- Schiemann Catherine (1991), *Neutralität in Krieg und Frieden. Die Aussenpolitik der Vereinigten Staaten gegenüber der Schweiz 1941–1949. Eine diplomatiegeschichtliche Untersuchung*, Chur.
- Schindler Dietrich (1975), «Dauernde Neutralität», in Riklin Alois, Haug Hans, Binswanger Hans Christoph (Hg.), *Handbuch der schweizerischen Aussenpolitik*, Bern, 159–180.
- Schoch Jürg (1972), *Die Oberstenaffäre. Eine innenpolitische Krise (1915/1916)*, Bern.
- Schweizer Paul (1895), *Geschichte der schweizerischen Neutralität*, Frauenfeld.
- Spahni Walter (1977), *Der Ausbruch der Schweiz aus der Isolation nach dem Zweiten Weltkrieg*, Frauenfeld.
- Sprecher Daniel (2000), *Generalstabschef Theophil Sprecher von Bernegg. Seine militärisch-politische Leistung unter besonderer Berücksichtigung der Neutralität*, Zürich.
- Stamm Konrad Walter (1974), *Die guten Dienste der Schweiz*, Bern.
- Stauffer Paul (1973), «Die Affäre Hoffmann/Grimm», *Schweizer Monatshefte* 53.
- Stettler Peter (1969), *Das aussenpolitische Bewusstsein in der Schweiz (1920–1930). Bundesrat und öffentliche Meinung in Fragen schweizerischer Aussenpolitik im ersten Jahrzehnt nach dem Beitritt der Schweiz zum Völkerbund*, Zürich.
- Suter Andreas (1998), «Neutralität. Prinzip, Praxis und Geschichtsbewusstsein», in Hettling Manfred et al., *Eine kleine Geschichte der Schweiz. Der Bundesstaat und seine Traditionen*, Frankfurt a. M., 133–188.
- Trachsler Daniel (2002), *Neutral zwischen Ost und West? Infragestellung und Konsolidierung der schweizerischen Neutralitätspolitik durch den Beginn des Kalten Kriegs, 1947–1952*, Zürich.
- Trachsler Daniel (2004), «Gute Dienste – Mythen, Fakten, Perspektiven», in Wenger Andreas (Hg.), *Bulletin 2004 zur schweizerischen Sicherheitspolitik* (Forschungsstelle für Sicherheitspolitik), Zürich, 33–64.
- Trachsler Daniel (2011), *Bundesrat Max Petitpierre. Schweizerische Aussenpolitik im Kalten Krieg 1945–1961*, Zürich.
- Tresch Tibor Szvircsev, Wenger Andreas (2011), *Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend* (Forschungsstelle für Sicherheitspolitik), Zürich.
- Uerner Klaus (1970), «Problematischer Quellennachweis», *Schweizer Monatshefte* 50, 82.
- Vallotton François (1991), *Ainsi parlait Carl Spitteler. Genèse et réception du «Notre point de vue suisse», de 1914*, Lausanne.
- Vogt Gustav (1862), «Zur Geschichte der schweizerischen Neutralität», *Deutsche Vierteljahrschrift* 25/1.
- Walder Ernst (1994), *Das Stanser Verkommnis. Ein Kapitel eidgenössischer Geschichte neu untersucht*, Stans.
- Wieland Hans (1861) *Die schweizerische Neutralität. Politisch-militärische Studien eines schweizerischen Generalstabs-Offiziers*, Basel.
- Wieland Johannes (1822), *Die Neutralität der schweizerischen Eidgenossenschaft und die Mittel zu ihrer Behauptung*, Basel.